



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 14 décembre 2017, le conseil a adopté le règlement numéro **1898** intitulé « **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE SÉPARATION DE RÉSEAUX SUR UNE PARTIE DE LA RUE SAINT-EUSTACHE ET UN EMPRUNT DE 1 710 800 \$.** », ayant pour objet d'autoriser des travaux de réhabilitation et de séparation de réseaux sur une partie de la rue Saint-Eustache et afin d'en permettre la réalisation, un emprunt de 1 710 800 \$.

Ce règlement a été approuvé par la directrice du Service de l'information financière et du financement du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 31 janvier 2018.

Ce règlement est maintenant inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Il est à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Fait à Saint-Eustache, ce 12^e jour de février 2018.

Le greffier,
Mark Tourangeau